



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DES MASKOUTAINS**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** de la huitième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue, lundi 15 août 2022, à 20 h 00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville;

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte  
Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine  
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert  
Siège # 5 – Mme Christine Langelier  
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Correspondance**
- 4. Adoption du procès-verbal**
  - 4.1. Séance ordinaire du 4 juillet 2022
  - 4.2. Séance extraordinaire du 26 juillet 2022
- 5. Trésorerie et administration**
  - 5.1. État de la trésorerie
  - 5.2. Projet de politique des heures supplémentaires-Mandat
- 6. Hygiène du milieu**
  - 6.1. Procès-verbal de la RARC
  - 6.2. Procès-verbal de la RIAM
  - 6.3. Procès-Verbal de la MRC
- 7. Sécurité publique**
  - 7.1. Rapport annuel d'activités de la Sécurité publique
  - 7.2. Modification de l'entente incendie et ajout du service de prévention
  - 7.3. Plan de sécurité incendie de l'usine
- 8. Travaux publics**
  - 8.1. Programme d'aide à la voirie local- Sous volet- Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux
  - 8.2. Remplacement de la signalisation et des adresses civiques
  - 8.3. Demande de travaux d'urgence-MTQ-Ponceau rang de la Savane
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal**
- 10. Loisirs et culture**



- 10.1. Remplacement des câbles et revêtement du parc-école
- 10.2. OTJ St-Bernard inc.- Conciliation bancaire juillet 2022
- 10.3. Procès-verbal de l'OTJ St-Bernard Inc.
- 10.4. État des résultats de la Fête nationale
- 10.5. Élagage des livres de la bibliothèque municipale

#### **11. Urbanisme-Développement du territoire**

- 11.1. Régime transitoire- Nomination du représentant de l'officier responsable
- 11.2. Rapport des permis émis
- 11.3. Rapport de la consultation publique-Plan régional sur les milieux naturels-MRC

#### **12. Varia**

- 12.1. Demande de don – Défi entreprises 2022 pour les aînés de la Fondation Aline-Letendre – équipe de la MRC des Maskoutains
- 12.2. Demande de don- Fondation La Clé sur la Porte
- 12.3. Demande de don- Société canadienne du cancer

#### **13. Période de questions**

#### **14. Clôture et levée de l'assemblée**

---

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE

2022.08.01 SUR UNE PROPOSITION DE Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **3. CORRESPONDANCE**

Une liste de la correspondance reçue en juillet 2022 a été remise aux membres du conseil.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 4 juillet 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2022.08.02 SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, tel que déposé.

#### **4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2022**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 26 juillet 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2022.08.03 SUR UNE PROPOSITION DE Vanessa Lemoine  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022, tel que déposé.



## 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

### 5.1. ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

#### État des comptes

Bilan au 31 juillet 2022

Solde aux comptes	Montant
Fonds d'administration	108 629.39 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	420 463.29 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	115 124.77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>644 222.45 \$</b>

Solde de la dette au 31 juillet 2022

Emprunt/ fonction	Montant
No.1 Financière Banque nationale INC.- Réseau d'égout	819 000.00 \$
No.2 Financière Banque nationale INC.- Réseau d'égout	562 700.00 \$
<b>SOLDE DES EMPRUNTS</b>	<b>1 381 700.00 \$</b>

Financement temporaire- 4<sup>e</sup> rang (en attente subvention)

Solde	Montant
Au 31 juillet 2022	172 000.00 \$
Remboursement en capital au 15-07-2022	-172 000.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 \$</b>

#### Encaissements

Période du : 1 juillet au 31 juillet 2022

Poste/Description	Montant
02 19000 671 Logiciel/Équip.Informatiques	150.00 \$
54 13199 000 Intérêts courus à recevoir	0.22 \$
01 26200 000 Intérêts sur arrrages	181.99 \$
54 13100 000 Taxes à recevoir	41 004.27 \$
54 13920 000 Mutations à recevoir	5 237.00 \$
54 13910 000 Autres comptes à recevoir	950.00 \$
02 13000 252 Contribution employeur CSST	21.40 \$
01 38159 000 Subvention-Politique familiale	1 250.00 \$
01 23112 001 Photocopie e télécopie	4.10 \$
01 22123 000 Compensation école primaire	6 508.00 \$
01 25000 000 Amendes et pénalités	1 915.00 \$
02 45110 951 Collecte résidus domestiques	226.47 \$
02 45120 951 Collecte sélective	148.17 \$
02 45111 951 Collecte matières organiques	182.67 \$
02 49000 446 Bac roulant/composteur	98.18 \$
02 49001 951 Vidange fosses septiques	14.66 \$
54 13102 000 Taxes à rec-Égout rue École	162.76 \$
<b>TOTAL</b>	<b>58 054.89 \$</b>



Décaissements

Sommaire des dépenses pour la période du : 1 juillet au 31 juillet 2022

Poste/Description		Montant	Solde Cumulé	% budget
<b>02 10000 /Administration générale</b>				
02 11000	Conseil	4 724.65 \$	22 911.17 \$	55.33%
02 12000	Application de la loi	519.74 \$	1 007.92 \$	20.16%
02 13000	Gestion financière et administrative	13 858.61 \$	157 394.14 \$	69.77%
02 14000	Greffes	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
02 15000	Évaluation	0.00 \$	593.32 \$	2.52%
02 19000	Autres	-833.55 \$	44 769.00 \$	90.85%
<b>02 20000/Sécurité publique</b>				
02 21000	Police	0.00 \$	66 273.83 \$	50.10%
02 22000	Sécurité incendie	3 765.18 \$	44 780.69 \$	56.23%
02 23000	Sécurité civile	0.00 \$	2 864.40 \$	77.42%
02 29000	Autres	0.00 \$	1 827.22 \$	99.85%
<b>02 30000/Transport</b>				
02 32000	Voirie Municipale	12 085.30 \$	126 590.58 \$	70.10%
02 33000	Enlèvement de la neige	0.00 \$	86 979.48 \$	87.17%
02 34000	Éclairage des rues	574.42 \$	6 994.73 \$	85.30%
02 35500	Circulation et stationnement	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
02 36000	Transport collectif	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
02 37000	Transport en commun	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
02 39000	Autres	0.00 \$	441.61 \$	73.60%
<b>02 40000/Hygiène du milieu</b>				
02 41000	Eau et égout	21 971.66 \$	109 388.98 \$	60.20%
02 45000	Matière résiduelle	6 017.91 \$	38 045.49 \$	53.15%
02 47000	Protection de l'environnement	735.00 \$	7 285.00 \$	99.79%
02 49000	Autres	2 229.16 \$	9 199.76 \$	39.64%
<b>02 60000/Aménagement, urbanisme et développement</b>				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	426.51 \$	5 573.66 \$	46.84%
<b>02 70000/Loisirs et culture</b>				
02 70100	Activités récréatives	4 565.37 \$	46 522.84 \$	48.35%
02 70200	Activités culturelles	933.04 \$	6 235.89 \$	80.46%
<b>02 90000/Frais de financement</b>				
02 90000	Total des frais de financement	0.00 \$	17 939.33 \$	53.34%
<b>TOTAL</b>		<b>71 573.00 \$</b>	<b>803 619.04 \$</b>	<b>61.56%</b>
<b>23 01000</b>	Total des immobilisations	2 782.43 \$	202 934.16 \$	54.52%

ATTENDU QUE La directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal;

2022.08.04 EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Christine Langelier



APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
D'ADOPTER l'état de la trésorerie de juillet 2022 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant 71 573,00 \$ ;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

## 5.2. PROJET DE POLITIQUE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Politique de rémunération de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ne contient pas de mention concernant les heures supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clarifier la façon dont les heures supplémentaires des employés municipaux seront traitées de façon équitable en conformité avec les normes du travail ;

2022.08.05 SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Hugo Laporte  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la directrice générale pour l'élaboration d'une politique en matière d'heures supplémentaires.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU

### 6.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Le procès-verbal du mois de juillet 2022 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

### 6.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Le procès-verbal du mois de juin 2022 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été remis aux membres du conseil.

### 6.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

La dernière séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains a eu lieu le mercredi 13 juillet 2022. Le procès-verbal est disponible sur le site de la MRC.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lors de sa séance ordinaire du 13 juillet 2022, la MRC des Maskoutains a adopté la résolution numéro 22-07-23, *Comité de sécurité publique-Rapport annuel d'activité du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022-Dépôt*. Le rapport annuel a donc été transmis au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

La directrice générale a également transmis le rapport aux membres du conseil.

### 7.2. MODIFICATION DE L'ENTENTE INCENDIE ET AJOUT DU SERVICE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de l'entente du service incendie a été proposée par la Municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris acte des modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude veut y ajouter un service de prévention;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été renouvelée automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de cinq (5) ans;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a déjà une entente pour le service de prévention avec la MRC des Maskoutains.

2022.08.06 EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Vanessa Lemoine  
APPUYÉE PAR Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
QUE l'entente intermunicipale du service incendie continue de s'appliquer tel qu'elle était lors de son renouvellement ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville n'adhère pas au service de prévention de la Municipalité de Saint-Jude et qu'elle maintienne son entente avec la MRC des Maskoutains.

### 7.3. PLAN DE SÉCURITÉ DE L'USINE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment, situé au 400 rue Gagné, soit l'usine de traitement des eaux, a été inspecté le 17 février 2020 dans le cadre d'une visite de prévention;

CONSIDÉRANT QU'un avis de contravention à la réglementation en vigueur (*Plan de sécurité incendie Art. 14.3*) a été émis par la MRC des Maskoutains, via le service de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service de prévention demandait à la Municipalité d'élaborer un plan de sécurité incendie dans les 90 jours suivant la réception de l'avis et que ce plan soit révisé annuellement.

2022.08.07 EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
D'AUTORISER la directrice générale à utiliser l'aide du service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour l'élaboration d'un plan de sécurité incendie de l'usine de traitement des eaux usées.

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAU-4<sup>E</sup> RANG

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 devra être dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux seront déclarées;

POUR CES MOTIFS,

2022.08.08

SUR LA PROPOSITION d'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Hugo Laporte,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville approuve les dépenses d'un montant estimé de 3085.87\$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 8.2. REMPLACEMENT DE LA SIGNALISATION ET DES ADRESSES CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a fait le recensement des panneaux de signalisation manquant ou à changer;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été présentées au conseil, soit celle de MARTECH au montant de 2816,60\$ taxes et transport inclus et celle de SIGNALISATION SAPHIR au montant de 1159.51 taxes incluses seulement;

CONSIDÉRANT QUE La soumission de SAPHIR nécessite quelques ajustements et que le montant soumis n'est pas celui final;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 3 000 \$ a été prévue au poste budgétaire 02 35500 649;

2022.08.09

SUR UNE PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
QUE le contrat de remplacement de la signalisation et des panneaux d'adresses civiques soit octroyé à la compagnie dont la soumission est la moins élevée.

## 8.3. DEMANDE DE TRAVAUX D'URGENCE-MTQ-PONCEAU RANG DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente du permis de voirie du ministère du Transport du Québec depuis mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une relance a été faite au mois de juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la route s'est détérioré depuis la demande de permis de voirie;

CONSIDÉRANT QU'il y a du transport agricole qui circule sur ce rang;

CONSIDÉRANT QU'advenant l'affaissement du ponceau les citoyens résidants sur ce rang seront enclavés;

2022.08.10

SUR UNE PROPOSITION DE Vanessa Lemoine  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents



QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande au ministère du Transport du Québec d'autoriser en urgence les travaux de remplacement du ponceau du rang de la Savane.

## 9. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal fait état, au conseil, des tâches exécutées durant le dernier mois.

## 10. LOISIRS ET CULTURE

### 10.1. REMPLACEMENT DES CÂBLES ET REVÊTEMENT DU PARC-ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'École aux Quatre-Vents a fait parvenir une demande d'intervention sur certains modules au parc-école de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements des câbles d'acier visés par ladite demande sont sous garantie limitée avec Jambette ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jambette a fait parvenir une soumission au montant de 2 120,64 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement des câbles, les frais de cette soumission n'étant pas inclus dans la garantie ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds du poste budgétaire d'entretien du parc (02 701505 22) sont suffisants pour ce remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE les câbles du pont sont encore sous garanti et qu'ils n'ont pas besoin d'être changé cette année

2022.08.11 SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
D'AUTORISER le remplacement des câbles d'acier du filet jurassique et du rempart pour un moment de 1241.07 sans les taxes applicables telle que définit dans la soumission 1074225 transmise par Jambette.

### 10.2. OTJ ST-BERNARD INC.- CONCILIATION BANCAIRE DE JUILLET 2022

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de juillet 2022 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 <sup>er</sup> juillet 2022	23 404,44 \$
Revenus	1 165,00 \$
Dépenses	<u>(21 234,93 \$)</u>
Solde au compte au 31 juillet 2022	3 334,51 \$
Chèques en circulation	<u>152,81 \$</u>
Montant disponible	3 181,70 \$

### 10.3. PROCÈS-VERBAL DE L'OTJ ST-BERNARD INC.

Le procès-verbal de la rencontre de juillet 2022 est remis aux membres du conseil.

### 10.4. ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA FÊTE NATIONALE

La directrice générale dépose l'état des résultats de la Fête nationale organisée par l'O.T.J. St-Bernard inc. le 24 juin 2022.

Revenus	22 237,70 \$
Dépenses	<u>(23 569,47 \$)</u>
Déficit	(1 331,77 \$)

### 10.5. ÉLAGAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles de la bibliothèque souhaite organiser une vente de livres usagés durant le samedi 20 août 2022 ;





CONSIDÉRANT QUE le comité profiterait de l'occasion pour élaguer des rayons de la bibliothèque les livres moins récents qui ne sont pas ou peu empruntés afin de les vendre lors de cet événement et, ainsi, de faire plus de place pour des nouveautés sur les étagères ;

2022.08.12 SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine  
APPUYÉE PAR Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'élagage et la vente des livres de la bibliothèque jugés désuets par le comité de la bibliothèque ;

DE TRANSFÉRER les profits de la vente de livres usagés et élagués dans le budget d'achat de livres de la bibliothèque.

## **11. URBANISME- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11.1. RÉGIME TRANSITOIRE- NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'OFFICIER RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE le Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral créé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (le « Règlement transitoire »), est entré en vigueur le 1er mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit Régime encadre le régime d'autorisation municipal, notamment pour la construction d'un ponceau, répondant à certaines conditions, dans le littoral ou dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra faire parvenir à la MRC des Maskoutains une liste de l'ensemble des autorisations émises en lien avec ce régime ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 2.2 du Règlement numéro 2001-06 sur les ponceaux et les fossés d'égouttement, seuls l'inspecteur municipal ou son représentant peuvent émettre des autorisations pour la construction de ponceaux ;

2022.08.13 SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Alexandre Thibault, comme représentant de l'officier responsable de l'application du Règlement sur les ponceaux et les fossés d'égouttement.

### **11.2. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS**

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en juillet 2022 ont été remis à chacun des membres du conseil.

### **11.3. RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE-PLAN RÉGIONAL SUR LES MILIEUX NATURELS-MRC**

La directrice générale dépose le rapport de consultation publique de la MRC des Maskoutains sur le Plan régional sur les milieux naturels.

## **12. VARIA**

### **12.1. DEMANDE DE DON – DÉFI ENTREPRISES 2022 POUR LES AÎNÉS DE LA FONDATION ALINE-LETENDRE – ÉQUIPE DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QU'une équipe de la MRC des Maskoutains s'est engagée à soutenir les personnes qui résident au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe en participant au Défi Entreprises pour les aînés 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de 500 \$ en dons de la MRC des Maskoutains n'est pas atteint et que la Municipalité donnait 100 \$ pour cet événement lors de sa tenue avant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2022, la Municipalité a donné 50 \$ à la Fondation Aline-Letendre qui organise le Défi entreprises (résolution no 2022.06.29) ;



2022.08.14 | SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 50\$ à l'équipe de la MRC des Maskoutains pour le Défi Entreprises pour les aînés 2022 de la Fondation Aline-Letendre.

#### 12.2. DEMANDE DE DON- FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE

2022.08.15 | SUR LA PROPOSITION D' Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 100\$ à l'organisme La Clé sur la Porte.

#### 12.3. DEMANDE DE DON- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une demande de don de la part de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QU'en février 2022, la Municipalité a donné 50 \$ à la Société canadienne du cancer (résolution 2022.02.26) ;

2022.08.16 | SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ne pas donner une seconde fois cette année à la Société canadienne du cancer.

### 13.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

### 14.CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022.08.17 | SUR UNE PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents  
QUE cette séance ordinaire soit levée à 22 :22

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles au poste budgétaire mentionné.

Sous le C.M. :

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Guy Robert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lorry Herbeuval  
Directrice générale et greffière-trésorière